



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2023

Date de convocation : 27-01-2023

Date d'affichage : 27-01-2023

Nombre de conseillers

en exercice . 23

présents..... 21

votants 22

L'an deux mille vingt-trois à vingt heure trente, le deux février

Le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des associations de Cré sur Loir.

En séance publique sous la présidence de Monsieur Gwénaél de SAGAZAN, Maire.

Etaient présents : Philippe ALUSSE, Christophe BESNARD, Hervé BOIS, Loïc CHAUVEAU, Dominique COSNARD, Ludovic DALAINE, Gwénaél de SAGAZAN, Jérôme FAUVEAU, Isabelle GILLET, Philippe GOUIN, Manuela GOUPIL, Christine HERISSON, Véronique HERVE, Michelle HOTONNIER, Marie-Bertille JEANSON, Nicole LEBOUCHER, Marc NAULET, Marie PAINPARAY, Noël PERPOIL, Sophie REMARS, Patrice ROGER.

Etaient absents excusés : Nicole LEBOUCHER, Noëlle MORAND-MONTEIL.

➤ Nicole LEBOUCHER donne pouvoir à Marc NAULET

- Nomination secrétaire de séance : Isabelle GILLET

➤ **TARIFS ET REGLEMENTS DES LOCATIONS DE SALLES POUR 2024-2025-2026**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de définir les tarifs de location des salles de Bazouges Cré sur Loir pour les années 2024-2025-2026 comme suit :

▶ **Salle du restaurant scolaire – 11, rue Charles de Gaulle – Cré sur Loir**

Une caution de 500 euros sera demandée ainsi que le règlement total de la salle.

Pour les associations de Bazouges-Cré sur Loir, les activités, expositions et réunions seront gratuites à condition qu'il n'y ait ni droit d'entrée à payer, ni de vente par l'association ou par des exposants.

Contribuable Commune	Une salle	Deux salles
Vin d'honneur	60 €	90 €
1 journée – hors période scolaire	60 €	110 €
2 jours ou week-end – hors période scolaire	90 €	160 €
Contribuable hors commune	Une salle	Deux salles
Vin d'honneur	90 €	110 €
1 journée – hors période scolaire	90 €	140 €
2 jours ou week-end – hors période scolaire	120 €	170 €
Vidéo projecteur	20 €	

► **Salle du Hall de Motricité – 16, rue du Bourg Joly – Cré sur Loir**

Une caution de 500 euros sera demandée ainsi que le règlement total de la salle.

Pour les associations de Bazouges-Cré sur Loir, les activités, expositions et réunions seront gratuites à condition qu'il n'y ait ni droit d'entrée à payer, ni de vente par l'association ou par des exposants.

Contribuable - Commune		Salle Hall Motricité
Vin d'honneur		90 €
1 journée – hors période scolaire		160 €
2 jours ou week-end – hors période scolaire		230 €
Contribuable - hors commune		Salle Hall Motricité
Vin d'honneur		110 €
1 journée – hors période scolaire		260 €
2 jours ou week-end – hors période scolaire		290 €

► **Salle polyvalente – route de la Chapelle d'Aligné – Bazouges sur le Loir**

		HABITANTS DE LA COMMUNE		ASSOCIATIONS COMMUNALES (1)		HORS COMMUNE	
		Petite Salle	Grande Salle et petite	Petite salle	Grande Salle et petite	Petite salle	Grande Salle et petite
Réunion, Congrès, Conférence, Théâtre, exposition, Spectacle, Vin d'Honneur, Arbre de Noël, Bal (2)	½ journée	95,00 €	167,00 €	48,00 €	99,00 €	100,00 €	227,00 €
	1 journée	130,00 €	250,00 €	99,00 €	156,00 €	170,00 €	350,00 €
Mariage, banquet, Buffet dansant (cuisine comprise)	1 journée Avec vaisselle	184,00 €	370,00 €	144,00 €	299,00 €	233,00 €	468,00 €
	1 journée Sans vaisselle	134,00 €	340,00 €	94,00 €	269,00 €	183,00 €	438,00 €
	2 journées consécutives avec vaisselle	276,00 €	554,00 €	217,00 €	449,00 €	349,50 €	702,00 €
	2 journées consécutives sans vaisselle	201,00 €	499,00 €	142,00 €	394,00 €	274,50 €	647,00 €



Les cautions sont :

Petite salle : 200,00 €
L'ensemble : 600,00 €

Forfait ménage :

Grande salle : 147,00 €
Petite salle : 100,00 €
L'ensemble : 247,00 €

Chaque journée supplémentaire sera facturée à demi-tarif de la première.

- La salle est à disposition gratuite pour les associations communales (réunion de bureau, assemblées générales et toute activité).
- Bal compris pour une journée complète – pas de tarif de demi-journée.

Vendredi à partir de 17 H 00 : 41,00 €

Réunion d'entreprise : petite salle ½ journée 50,00 €
1 journée 100,00 €

Séances sportives : Séance de 2 heures 20,00 €

Nombre de locations gratuites pour les écoles (associations de parents d'élèves, écoles ou Ogec) : deux premières de l'année.

Pour les associations de Bazouges-Cré sur Loir, les expositions et réunions seront gratuites à condition qu'il n'y ait ni droit d'entrée à payer, ni de vente par l'association ou par des exposants.

- Si la réservation n'est pas annulée 1 mois avant, il sera demandé 50 % du montant de la location
- La signature du contrat se fera au plus tard 15 jours après la réservation.

Christine Hérisson informe des coûts d'énergie de la salle et précise que la partie électricité est élevée. Hervé Bois ajoute que des devis de gestion du chauffage à distance sont en cours.

Christine Hérisson informe que des demandes sont assez fréquentes pour louer la salle en juillet et que ce n'est pas possible avec le centre aéré. Il y a un manque à gagner.

Manuela Goupil précise que la décision de fermer la salle à la location en juillet pour le centre aéré a été prise il y a 3 ou 4 ans et que c'est compliqué de remettre en cause cette décision.

Christine Hérisson informe des quelques changements concernant le règlement des salles (délai de signature de contrat et délai d'annulation...) et ajoute que des notices de chaque salle vont être réalisées à l'attention des associations. Les assemblées générales des associations seront orientées dorénavant dans la salle des mariages de Cré.

Gwénaél de Sagazan propose de voter les tarifs pour une durée de 3 ans, ce qui correspond à la fin du mandat.

➤ **CONVENTION D'OCCUPATION POUR LA RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU POTABLE**

Par un contrat de Délégation de Service Public (DSP) en date du 01/06/2022 avec le Syndicat d'eau Sarthe et Loir, la commune de Bazouges-Cré sur Loir a confié à VEOLIA Eau la gestion de son service de production et de distribution d'eau potable. Le contrat de délégation prévoit le déploiement de solutions de télé-relevé des compteurs d'eau.

VEOLIA a sollicité la société BIRDZ afin que cette dernière réalise les prestations de télé-relevé des compteurs d'eau potables et autres objets communicants sur le territoire de la commune de Bazouges-Cré sur Loir.

Ainsi avec le nouveau contrat d'eau potable, Birdz est l'entité chargée par Veolia de la fourniture du service de télérelevé.

Ces équipements sont des relais qui permettent de récupérer le signal émis par des compteurs qui ne transmettent pas directement leurs informations sur le réseau de télécommunication. Ils ont donc vocation à récupérer ces informations et permettre à ces compteurs de communiquer leurs informations.

Ils fonctionnent de manière autonome, sont de petite taille, et ne nécessitent pas d'être raccordés au réseau électrique

Ces équipements permettront de collecter l'ensemble des index de consommation des compteurs d'eau intelligents installés par Veolia ainsi que les différentes alarmes (fuite, gel...) le cas échéant.

La société Birdz est également susceptible d'installer une passerelle qui permettra de collecter l'ensemble des données émises par les compteurs d'eau et par ces relais, si le besoin est confirmé sur le territoire.

Pour ce faire, il y aura nécessité d'identifier un site communal et d'étudier la possibilité de s'y implanter cette passerelle.

Ces sites et candélabres ne pourront être identifiés qu'après l'installation et/ou le renouvellement de l'ensemble des compteurs.

Ainsi il est proposé au Conseil Municipal de la valider les conventions d'occupation du domaine public à la société BIRDZ pour l'installation de passerelle TELEO (appareils de télé-relève) et l'installation de répéteurs. Les conventions sont établies pour une durée de 10 ans et reconductibles tacitement par période de deux ans. (voir conventions en pj).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **Valider les conventions d'occupation du domaine public avec la société BIRDZ,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en place de cette décision.**

➤ **REGULARISATION DE MODIFICATION DE TRACE DU CHEMIN RURAL N°3 QUARTIER DE CRE**

En avril 2005, le Conseil Municipal de Cré avait pris une délibération pour modifier le tracé d'une partie du chemin rural n°3 qui traverserait en ligne droite la parcelle ZM4 (voir plan ci-dessous) appartenant à M. Lemarchand Narcisse – Le Cormier à Cré.



Un bornage avait été réalisé en 2011 mais sans passage chez le notaire par la suite pour acter cette modification et valider le nouveau cadastre.

Les ayants droits de Monsieur LEMARCHAND Narcisse souhaitent la régularisation de cette modification par acte notarié. Il est ainsi nécessaire de refaire un bornage et de modifier le cadastre (car plus de 10 ans). Ce nouveau bornage a été effectué mardi 5 avril 2022.

Ce nouveau plan de bornage a été transmis au notaire afin de finaliser le nouveau cadastre et la modification de tracé du chemin rural n°3.

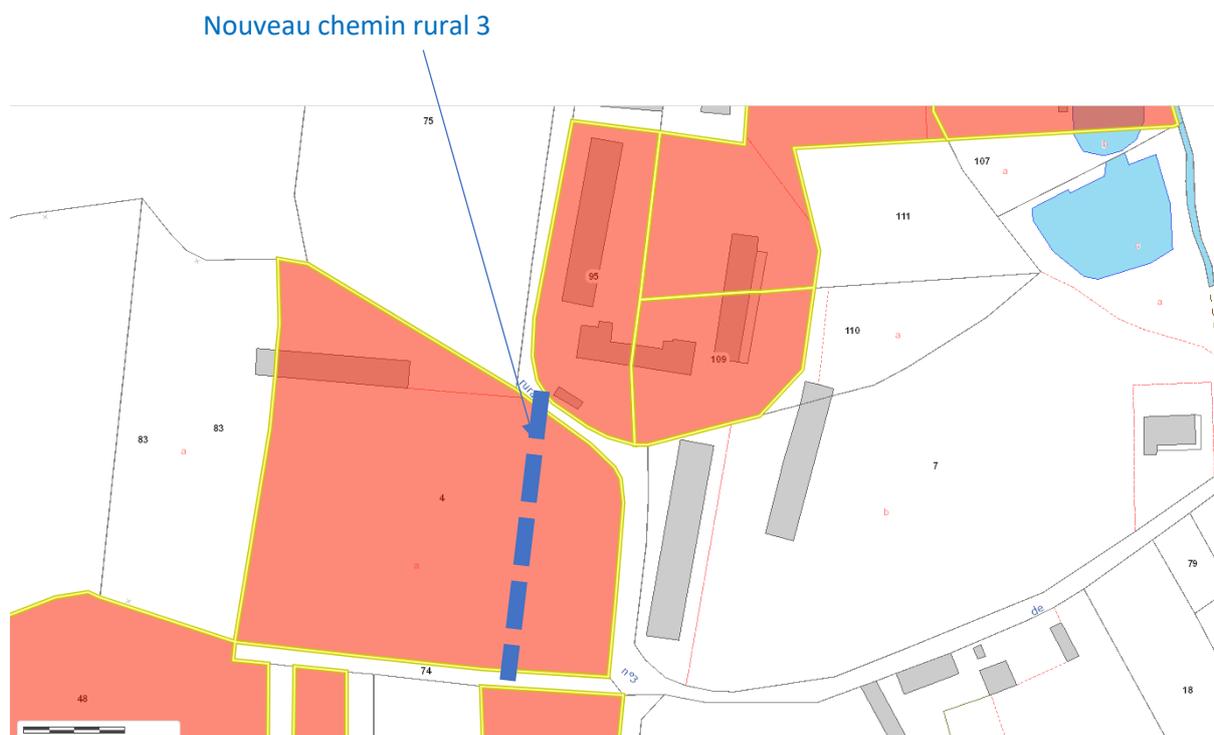
Il s'agit d'un échange entre :

- Les consorts LEMARCHAND qui cèdent à la Commune de Bazouges Cré sur Loir, la parcelle cadastrée section **ZM numéro 117**, lieudit «Champ Monnier » pour une contenance de 8a 00ca (en jaune sur le plan)
Valeur : 300 €
- La commune de Bazouges Cré sur Loir qui cède aux consorts LEMARCHAND, la parcelle cadastrée section **ZM numéro 120** « Chemin rural numéro 3 » pour une contenance de 6a 88ca (en rose sur le plan)
Valeur : 300 €



Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider cette régularisation de modification de tracé du chemin rural n°3,
- De valider les échanges de parcelles sans contrepartie financière entre les consorts Lemarchand et la commune de Bazouges-Cré sur Loir,
- De valider la prise en charge du bornage et frais notariés pour ce dossier,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.



➤ **CONVENTION POUR « OFFRE PROMOTIONNELLE ASSURANCE SANTE »**

Le CCAS propose de valider l'offre promotionnelle d'AXA sur « l'assurance santé pour votre commune ».

En effet, AXA France a développé et distribue des contrats d'assurance complémentaire santé « Ma Santé ». Pour ces contrats, AXA France propose une offre promotionnelle aux habitants de la commune dont la commune a signé la convention relative à ce dispositif.

Cette convention, en contrepartie d'une réduction pour les habitants souscripteurs engage la commune à faire connaître le nom référent de proximité AXA pour ce dispositif. Il engage également, la commune à permettre de mettre à disposition un local dans l'éventualité où un habitant souhaiterait rencontrer ce référent de proximité sans avoir à le recevoir à son domicile. La Commune s'engage aussi à faire connaître, par le biais de son CCAS, l'existence de cette offre. Cette opération promotionnelle est appelée « **Offre Promotionnelle Assurance santé pour votre commune** »

La présente proposition a pour objet de permettre à AXA France de proposer la Complémentaire santé Ma Santé, produit standard d'AXA, aux Habitants à des conditions tarifaires promotionnelles.

Les Habitants seront informés par la Commune de l'offre commerciale d'AXA France. AXA France commercialisera lesdits contrats d'assurance par l'intermédiaire d'un référent de proximité qui est en



lien avec deux salariés du siège AXA. Ce dispositif ne passe pas par des agents généraux toutes branches mais par un salarié commercial AXA.

Une réunion publique s'est déroulée à la salle des fêtes de Bazouges le lundi 23 janvier 2023 en présence d'AXA et plus de 50 administrés se sont déplacés et ont montré leur intérêt.

Au titre de son rôle d'indicateur, la Commune n'est en aucun cas le mandataire de l'Assureur et/ou des Habitants dans le cadre de l'indication de l'Offre AXA, ni a fortiori partie prenante aux opérations qui pourraient être conclues entre l'Assureur et les Habitants. En aucun cas la Commune ne saurait être tenue responsable de la relation juridique à venir entre l'Assureur et les Habitants et ne répond d'éventuels préjudices subis par un Habitant en cas d'insatisfaction concernant un produit ou service de l'Offre AXA en indication.

Durée de l'offre Promotionnelle : Une fois la Proposition acceptée formellement, l'Offre AXA sera proposée aux Habitants pendant une durée de 12 mois.

Frais : Sauf accord contraire exprès, préalable et écrit entre les Parties, les frais engagés par une Partie restent à sa seule charge.

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **Valider l'accès possible à l'offre Promotionnelle d'AXA Assurance santé pour les habitants de la commune selon les conditions exposées ci-dessus et selon la convention jointe,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe qui permet la mise en place de cette décision.**

Marie-Bertille Jeanson précise qu'une réunion d'information a eu lieu le 23 janvier et une 50aine de personnes était présente et intéressée.

Patrice Roger ajoute que cette offre attire essentiellement les retraités, les artisans, agriculteurs et professions libérales.

Gwénaél de Sagazan a demandé à Précigné si ils avaient fait un appel d'offres pour ce type de service, la réponse est oui mais seul AXA avait répondu car ils sont les seuls à proposer cette offre.

Marie-Bertille Jeanson souligne l'intérêt pour les administrés : cette convention permet de clarifier la fiabilité de cette offre et de donner le nom de la personne qui va visiter les gens, une personne de proximité.

Patrice Roger ajoute que les gens choisissent leur complémentaire. Axa fait une comparaison avec l'existant.

Ludovic Dalaine propose de changer le terme de la convention car « Mutuelle communale » n'est pas adapté. Ainsi le terme « Offre Promotionnelle Assurance santé pour votre commune » est retenu.

Gwénaél de Sagazan rappelle qu'il n'y a aucune exclusivité avec AXA et que l'offre est signée pour un an.

➤ MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA BOUTIQUE EPHEMERE, GARAGE ST-AUBIN

Il s'agit de rénover et transformer le garage place St-Aubin cadastré AD 337 d'une surface de 49m² en boutique éphémère.

3 devis d'architectes ont été reçus.

	Esquisse	Maitrise d'œuvre
Cabinet LANOD	12 750 € HT pour 115 000 € HT de travaux estimés	
PIX architecture	2 500 € HT	
Atelier Camille Vannier	Forfait 10 500 € HT pour maxi 100 000 € HT de travaux, estimatif à 80 000 € HT	

Monsieur le Maire et Jérôme Fauveau en charge du dossier proposent de retenir l'offre de l'Atelier Camille Vannier pour un montant de 10 500 € HT soit 12 600 € TTC.

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **Valider l'offre de l'Atelier Camille Vannier pour un montant de 10 500 € HT soit 12 600 € TTC,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe qui permet la mise en place de cette décision.**

Jérôme Fauveau présente le projet de rénovation du garage St-Aubin en boutique éphémère ou lieu d'exposition. L'objectif étant de rénover celui-ci avant les travaux d'aménagement du Vieux Bourg et qu'il est nécessaire de faire appel à un architecte étant dans le périmètre des bâtiments de France. Le souhait est aussi de faire appel aux architectes de proximité.

➤ **AMENAGEMENT DES RUES ET RUELLES DU VIEUX BOURG DE BAZOUGES, AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE**

En mars 2022, La société Feuille à Feuille a été retenue pour la maitrise d'œuvre de l'aménagement des rues et ruelles du vieux bourg selon les conditions ci-dessous :

Montant estimatif des travaux : 541 000 € HT soit 649 200 € TTC
Honoraires FAF : 37 870 € HT soit 45 444 € TTC (7 %des travaux)

Le montant estimatif des travaux étant désormais de :
577 700 € HT soit 693 240 € TTC
Les honoraires de FAF serait donc de 40 439 € HT soit 48 526.80 € TTC (7 %des travaux)

Soit une augmentation de 2 569 € HT pour la maitrise d'œuvre.

L'augmentation de l'estimatif de l'enveloppe des travaux est due à :

- **Création de 3 places de stationnement supplémentaires place st-Aubin,**
- **Actualisation des coûts entre l'esquisse et l'AVP (avant-projet)**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider le nouveau montant de maîtrise d'œuvre avec Feuille à Feuille pour un montant d'honoraires à 40 439 € HT soit 48 526.80 € TTC,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en place de cette décision.**

Dominique Cosnard informe que l'appel d'offres travaux sera lancé en février et que les travaux devraient démarrer courant juin 2023.

➤ **PLAN DE FINANCEMENT RESEAU DE CHALEUR BIOMASSE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS**

La commune de Bazouges Cré sur Loir souhaite l'implantation d'un réseau de chaleur pour le groupe scolaire, la Mairie (+ de 1300 m² de bâtiments).

Le groupe scolaire est composé d'un ensemble de bâtiments construit entre 1950 et 2006. Il est actuellement chauffé via une pompe à chaleur et une chaudière fioul. Les deux systèmes ont plus de 10 ans et montrent des signes de faiblesses. De plus, il n'y a pas de régulation permettant la gestion de priorité entre la pompe à chaleur et la chaudière fioul.

Le bâtiment de la Mairie est quant à lui chauffé via une chaudière fioul dans un état de vétusté avancé.

La société SECC a été mandatée par la commune pour la maîtrise d'œuvre (délibération du 8 septembre 2022) de ce projet et a estimé les travaux à 254 761 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES			
Libellé	Entreprises retenues	Montant HT	Montant TTC
Honoraires maîtrise d'œuvre	SECC	15 175.00 €	18 210.00 €
TRAVAUX :			
LOT 1 : Gros Œuvre	Estimatif SECC	21 690.00 €	26 028.00 €
LOT 2 : Charpente	Estimatif SECC	2 660.00 €	3 192.00 €
LOT 3 : Menuiserie serrurerie	Estimatif SECC	5 900.00 €	7 080.00 €
LOT 4 : Electricité	Estimatif SECC	25 090.00 €	30 108.00 €
LOT 5 : Chauffage bois et réseau de chaleur	Estimatif SECC	176 261.00 €	211 513.20 €
Imprévus	Estimatif SECC	23 160.00 €	27 792.00 €
		269 936.00 €	323 923.20 €

RECETTES			
ADEME/DEPARTEMENT	96 000.00 €	35.60%	
Fonds Vert	119 936.00 €	44.40%	
Autofinancement	54 000.00 €	20.00%	
	269 936.00 €		

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus et de solliciter les subventions auprès de l'ADEME/Département et le Fonds Vert et,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en place de cette décision.

Gwénaél de Sagazan précise qu'il a interrogé le maître d'œuvre SECC pour l'installation de pompes à chaleur et qu'il lui a répondu que les bâtiments étaient trop grands pour ce type d'installation. Gwénaél de Sagazan a également interrogé des collègues maires qui utilisent déjà un réseau de chaleur biomasse et les retours sont plutôt positifs.



➤ MAITRISE D'ŒUVRE POUR MISSION DIAGNOSTIC EGLISE ST-AUBIN

La toiture en ardoises de l'Eglise St-Aubin est très détériorée provoquant des infiltrations d'eau et des tâches d'humidité sur les parois intérieures de l'Eglise.

L'association Cœur de bourgs s'est chargée de rencontrer les architectes des bâtiments de France ainsi que des architectes agréés pour la rénovation de ce patrimoine classé aux Monuments Historiques.

Avant tout travaux il est nécessaire d'établir un diagnostic avec les objectifs suivants :

- Analyser les désordres et apporter des réponses techniques adaptées afin de conserver de façon pérenne le bâtiment,
- Déterminer les mesures conservatoires d'urgence à mettre en œuvre,
- Proposer, à partir des conclusions de l'état sanitaire, un programme de travaux permettant d'envisager la restauration et la mise en valeur du bâtiment.

Aussi il faut savoir que sans ce diagnostic la commune ne pourra pas solliciter de subventions pour les travaux.

Un seul architecte a répondu à la demande, il s'agit de l'architecte CANY PARIS Léo, architecte du patrimoine, diplômé d'Etat et qui est installé en Sarthe (Sceaux-sur-Huisne).

Le coût de la mission Diagnostic est évalué forfaitairement comme suit :

- Volet documentaire et historique	840 €
- Relevés – documents graphiques :	2 180 €
- Etat sanitaire :	5 230 €
- Projet de restauration :	6 310 €

Soit un total de **14 560 € HT** et 17 472 € TTC.

Ce diagnostic peut être subventionné à 70 % par la DRAC.

Ainsi le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De retenir l'offre de l'architecte CANY PARIS Léo d'un montant de 14 560 € HT,**
- **De solliciter des subventions à la DRAC, la Région et le Département à hauteur de 80 % soit 10 192 €,**
- **Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**



AJOUT A L'ORDRE DU JOUR :

➤ RENOUVELLEMENT CONVENTION AVEC 30 MILLIONS D'AMIS POUR LA STERILISATION ET L'IDENTIFICATION DE CHATS ERRANTS

La municipalité de BAZOUGES CRE SUR LOIR s'est rapprochée de la Fondation 30 Millions d'Amis en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres.

La convention permet d'encadrer la mise en place d'une action visant à maîtriser les populations de chats errants sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction, en accord avec la législation en vigueur.

Une convention a été signée en 2022 et a permis la stérilisation de 20 chats errants.

La municipalité et la Fondation 30 Millions d'Amis participent financièrement, chacune, à hauteur de 50 % du coût des stérilisations et des puces électroniques, réalisés au cours de la période de validité de la convention, soit pour 2022, une participation de la commune de 700 € (35 €*20 stérilisations).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider la convention avec 30 Millions d'amis pour 2023,**
- **De comptabiliser une 15aine de chats restants à stériliser,**
- **D'accepter la participation financière de 50 % pour la stérilisation de ces 15 chats aux tarifs 2023,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Informations et questions diverses :

- **Présentation du plan de sobriété énergétique – Hervé Bois**
Hervé Bois rappelle qu'un décret instaure une diminution des consommations d'énergie de – 40 % d'ici 2040 dans les unités foncières de plus de 1000 m². Bazouges est concerné par son ensemble de bâtiments école-périscolaire-mairie et Cré par son ensemble de bâtiments école-mairie-restaurant scolaire.
Gwénaél de Sagazan précise qu'aujourd'hui la commune dépense 100 000 € chaque année pour les énergies (électricité et combustibles).
- **Convention avec La Chapelle et Crosnières pour partage des frais de la salle polyvalente et du manque à gagner des locations de juillet à la salle des fêtes de Bazouges,**
- **Lotissement Clos des Bois : demande d'Evolim de rétrocession de la voirie, décision lors du prochain conseil.**
- **Région Pays de la Loire Tour cycliste du 4 au 7 avril 2023 – traversée de Cré et Bazouges le jeudi 6 avril entre 12h et 12h30, besoin de signaleurs à chaque intersection : Noël PERPOIL pilote ce dossier.**



Tour de tables des commissions :

COMMISSIONS 2020-2026 :

1. Aménagement et entretien de l'espace : **26/01/2023**

Dominique Cosnard précise que Rue du Chatelier il y a aura la création de 3 plateaux, 1 au carrefour de la voie romaine, 1 au niveau du « Gravier » et le troisième devant l'entrée de l'entreprise Lebailly. Il y aura également des trottoirs et des caniveaux par endroit mais toute la difficulté est liée à la morphologie de la chaussée qui est trop plate.

Dominique Cosnard ajoute qu'il travaille actuellement pour ouvrir l'accès aux véhicules pour rejoindre le parking Grand Chêne depuis la RD 323.

2. Attractivité :

3. Enfance-Jeunesse/Affaires scolaires/Restauration scolaire :

Hervé Bois demande aux élus de se positionner sur le projet de fermeture de classe à Bazouges,

Manuela Goupil répond que Monsieur le Maire a envoyé un courrier au directeur d'académie, qu'un rendez-vous a eu lieu avec l'inspectrice de la Flèche afin de lui présenter tous les projets de Bazouges Cré sur Loir en termes de logements, de création MAM, de naissances à la hausse...

Gwénaél de Sagazan ajoute que maintenant c'est aux parents de se mobiliser et qu'il va faire circuler aux élus les échanges de courriers entre la municipalité et la direction d'académie de la Sarthe.

4. Patrimoine historique bâti :

5. Assainissement :

6. Associations/Sports/Loisirs/Fêtes et cérémonies : **30/01/2023**

7. Finances-RH :

8. Appels d'offres

9. CCAS : **13/12/2022**

AGENDA :

- Bureau et commission finances pour préparation du budget : **JEUDI 9 FEVRIER – 18h30** – Salle des mariages de Bazouges

- Bilan des DIA :

SECTION CADASTRALE	SUPERFICIE	NOM DU PROPRIETAIRE	ADRESSE DU BIEN	ACQUEREUR	DEMANDEUR	PRIX
108 AB 275p	00 ha 09 a 94 ca	LECOMTE Kévin et BEVILLACQUA Sandra	Le bourg Cré	BOSTEAU Manuel et DAVEAU Elisa	Me Monia KERHARO - Le Bois - Route de Baugé - 49140 SEICHES SUR LE LOIR	29 000 €
108 ZB 257	00 ha 04 a 82 ca	SARTHE HABITAT	15 rue des aigrettes	BALLON Léa	LEX'HÔM 20 boulevard d'Alger - BP 50002 - 72201 LA FLECHE	18 000 €



SECTION CADASTRALE	SUPERFICIE	NOM DU PROPRIETAIRE	ADRESSE DU BIEN	ACQUEREUR	DEMANDEUR	PRIX
AD 165	00 ha 00 a 27 ca	BIGOT Lucie	12 rue du Maine	BIHOREAU	Me François VERRON - 205 Route des Mollans - 72200 LA FLECHE	37 000 €
E 1006	00 ha 06 a 36 ca	EVOLIM	13 rue des Bois	JONCHERE Nicolas et Christelle	LEX'HÔM - 20 Boulevard d'Alger - 72200 LA FLECHE	32 000 €

Fin de séance à 22h45